



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/NM/2017-02-15

Recommandée avec A/R

Monsieur Stéphane RICHARD

Président Directeur Général
Orange

78, rue Olivier de Serres
75505 Paris cedex 15

CFDT – F3C

Fédération Communication Conseil Culture
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

FO COM

Postes et Télécommunications
60, rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13

CGT

Fédération Postes & Télécommunications
263, rue de Paris
Case 545
93515 Montreuil cedex

SUD Télécoms

25/27 rue des Envierges
75020 Paris

Paris, le 15 février 2017

Objet : Exercice du Droit d'Opposition à l'avenant à l'accord du 31 janvier 2014 portant sur le Plan de Déplacements Entreprise en Ile de France

Madame, Monsieur,

La CFE-CGC Orange, a priori de loin la première organisation syndicale en Ile de France, exerce par la présente, en application de l'article L. 2232-12 du Code du travail, le droit d'opposition à l'avenant à l'accord du 31 janvier 2014 portant sur le Plan de Déplacements Entreprise en Ile de France.

.../...

Les raisons de cette opposition sont les suivantes :

- la Direction est incapable de fournir le niveau exact de représentativité des différentes organisations syndicales,
- l'accord de prorogation démontre l'inaptitude des RH à anticiper un accord dont le terme était connu trois ans à l'avance et vient contredire que « l'humain soit au centre des préoccupations de l'entreprise », ,
- l'Ile de France a connu des changements majeurs dans l'implantation de ses sites : Bagnolet, Allera, Orange Gardens pour ne citer que ceux-là... D'autres projets sont en cours comme le déménagement du siège de la DO IDF de la rue de Madrid vers Jasmin dans le XVIe ; il est impératif de ne pas retarder la négociation d'un nouveau PDE pour les 35 000 personnes qui travaillent en Ile de France,
- le déséquilibre d'emplois entre l'ile de France et les régions impose de repenser l'organisation du travail au sein du groupe et de budgéter le coût des mesures et temps passés dans les transports,
- la question du logement n'est pas non plus traitée, alors qu'Orange est l'un des premiers contributeurs au 1% logement. L'incapacité à offrir des logements sociaux aux personnels et d'ouvrir des négociations avec les collectivités locales concernées, lors des déménagements, est indigne d'une entreprise comme Orange, la prorogation ne faisant que retarder l'ouverture de cet important chantier,
- la forte augmentation des incidents liés à la pollution empêche l'arrivée aux bâtiments accessibles uniquement par trajet automobile, sans qu'aucune mesure n'ait été pensée pour organiser des transports de secours. Si ce n'est en invitant les gens à rester chez eux, ce qui détruit progressivement le collectif de travail,
- la réflexion sur la dématérialisation des éléments à transmettre pour faire valoir ses droits à se faire rembourser ses frais de transport ne peut être conduite, c'est une nouvelle fois une opportunité de réduction des couts pour le collectif qui est perdue,
- la question de la collecte et le traitement des données personnelles pour gérer au mieux le PDE, est une nouvelle fois repoussée,

La CFE-CGC Orange considère que les PDE sont un outil au service du bien-être du personnel et de la performance de l'entreprise.

En retardant par insuffisance professionnelle la négociation d'un nouvel accord, la RH dessert la performance collective et dégrade la rentabilité de notre entreprise.

La transformation numérique doit se faire au travers du déploiement d'outils qui se mettent au service des salariés, en respectant leur confidentialité et en améliorant leurs conditions de travail.

A ce titre la CFE-CGC Orange demande :

- une information loyale des partenaires sociaux quant au poids de leur représentativité
- le respect du personnel par l'anticipation des évolutions d'organisation de l'entreprise en Ile de France
- l'information loyale des personnels sur l'utilisation des données personnelles qui est faite pour améliorer le PDE
- le traitement des thèmes collatéraux : nomadisme, mobilité, immédiateté, ultra disponibilité, organisation des bureaux, loyauté/subordination dans le temps privé.

En tout état de cause, cette prorogation, occulte le véritable enjeu de l'organisation des lieux de travail : le déséquilibre qui s'aggrave entre Paris et les régions.

La politique immobilière en Ile de France dégrade fortement les conditions de travail du personnel. Le pilotage par la réduction des coûts et non par la performance collective est destructrice de valeur pour notre entreprise.

Chez Google, il n'est pas nécessaire de mettre en place de multiples palliatifs sur les moyens de transport. Ils ont choisi d'être, comme toute entreprise véritablement digitale, au centre de Paris (Saint Lazare), diminuant au maximum les temps de transport des personnels.

A quand chez Orange, une politique correspondant à celle d'une entreprise digitale ?

La CFE-CGC Orange entend de plus manifester son profond mécontentement quant au temps perdu à négocier une prorogation et non un véritable accord.

Nous ne voulons pas croire que ce soit dans le but de justifier l'activité des Fonctions Supports, apparaissant quelque peu déconnectées des réalités terrain des milliers de personnels en production, face au client, ... ceux-là même qui chaque jour génèrent du chiffre d'affaires et garantissent la pérennité de nos emplois ?

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central



Annik HABAY
Secrétaire Nationale Territoire Ile de France

Copie :
Inspection du Travail
Mme Dominique DABNEY
46-52, rue Albert
75640 Paris cedex 13